



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de lutte contre le sida

Question écrite n° 120214

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question des moyens destinés à la prévention de l'épidémie du sida. L'association Cadis-Crips Auvergne se voit réduire de 34 % son budget annuel pour 2007. Sans ce financement, ce sont autant les emplois, les multiples missions de prévention que l'ensemble des structures utilisant les services du Cadis-Crips qui sont mises à mal. Cette association appartenant au réseau de centres régionaux d'information et de prévention sida a pour mission l'accueil des personnes en questionnement par rapport au VIH ou aux infections sexuellement transmissibles, l'information et la prévention des jeunes et des publics vulnérables, mais aussi la formation des acteurs-relais de prévention et l'animation de ce réseau d'acteurs. Une telle restriction des moyens budgétaires ne saurait se justifier. La prévention de l'épidémie du sida doit demeurer une priorité nationale de santé publique. Par conséquent, elle lui demande de bien vouloir préciser les engagements du Gouvernement en matière de financement de cette structure et de l'ensemble des actions de prévention.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120214

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2334